



A T T E S T A T I O N D E C O N F O R M I T É

POUR LA VENTE DE PHOTOS DE CLUBS SPORTIFS PAR INTERNET



La SAS **Image Libre Studio (SIREN n°482991486)**,
atteste remplir toutes les conditions de conformité à la
bonne réalisation de vente de photographies de clubs
sportifs par internet, via sa plate-forme **monclub.photo**.

Obligations légales

- Conforme à la réglementation du Code monétaire DSP2.
- Conforme à la réglementation RGPD

1 - Réglementation du Code monétaire DSP2

Les sommes collectées pour le compte des utilisateurs
restent obligatoirement et juridiquement la propriété des
utilisateurs. Les sommes sont collectées sur un compte
dit « séquestre », sans compensation possible ou de
convention de fusion.

Notre autorisation numéro 95791 a été délivrée par
l'autorité de contrôle (**ACPR**) de la **Banque de France**.
VÉRIFIER L'AUTORISATION D'IMAGE LIBRE
STUDIO

[https://www.regafi.fr/spip.
php?page=results&type=simple&id_
secteur=1&lang=fr&denomination=image+libre+studio](https://www.regafi.fr/spip.php?page=results&type=simple&id_secteur=1&lang=fr&denomination=image+libre+studio)



Scannez le QRCode pour contrôler
la conformité

2 - Réglementation RGPD

monclub.photo recueille uniquement les données
nécessaires à l'utilisation des services, les données
ne sont jamais vendues, louées ou échangées à des
tiers. Tous les utilisateurs ont un droit de rectification
des données. Toutes les données sont hébergées sur
des serveurs hautement sécurisés en France. Chaque

type d'utilisateur (club sportif, parent de membre,
photographe) a un accès privé à son interface de gestion.
La plate-forme monclub.photo supprime définitivement
sur ses serveurs les accès aux photographies, à l'issue de
chaque année, au plus tard la troisième semaine d'août.
Les fichiers haute définition sont supprimés dans l'année
calendaire qui suit la mise en ligne de la prise de vues.

4 - IA et RGPD

Plate-forme sans IA pour rester conforme RGPD

À ce jour, les autorisations parentales de prise de vues
de photographies de clubs sportifs, remplies par les
parents des membres en début d'année, ne mentionnent
pas encore l'usage de l'Intelligence Artificielle. Le
règlement RGPD prévoit que, dans le cas de l'usage de
l'Intelligence Artificielle, il est impératif que les personnes
concernées (les membres, les parents des membres ou
les responsables légaux) soient informées en amont.

Source : CNIL – Recommandations IA et RGPD



[https://www.cnil.fr/fr/ia-et-rgpd-la-cnil-pu-
blie-ses-nouvelles-recommenda-
tions-pour-accompagner-une-innova-
tion-responsable](https://www.cnil.fr/fr/ia-et-rgpd-la-cnil-publie-ses-nouvelles-recommandations-pour-accompagner-une-innovation-responsable)

Bien que l'utilisation d'une IA puisse paraître pratique et
efficace, il est crucial de considérer les risques inhérents
à cette technologie, notamment lorsqu'elle concerne des
données aussi sensibles que les images de mineurs (Une
photo de portrait est une donnée personnelle, une donnée
biométrique). Ces risques sont multiples :

- **Sécurité et confidentialité des données** : les données
soumises à une IA peuvent être stockées sur des

serveurs tiers. Cela soulève de sérieuses questions quant à la protection de la vie privée des enfants et à la conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

- **Utilisation non contrôlée des données** : les images d'enfants peuvent être utilisées, à l'insu de leurs parents, pour l'entraînement d'autres IA. Ces IA pourraient ensuite être utilisées à des fins commerciales, de reconnaissance faciale ou de profilage, ce qui est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant.

- **Risques de biais et de discrimination** : les IA peuvent reproduire et amplifier des biais existants dans les données sur lesquelles elles ont été entraînées. Cela pourrait, par exemple, mener à des erreurs de reconnaissance ou de classification basées sur l'origine ethnique, le genre ou d'autres caractéristiques, créant ainsi des discriminations involontaires.

- **Manque de transparence et de recours** : le fonctionnement des IA est souvent une « boîte noire ». Il est difficile de savoir comment une décision est prise par l'algorithme, ce qui rend tout recours, en cas d'erreur ou d'utilisation abusive, particulièrement complexe.

Au vu de ces risques, il nous semble plus prudent et respectueux des droits des mineurs d'opter pour des méthodes sans IA permettant un contrôle total des données personnelles.

En attendant que le législateur se positionne sur le sujet, monclub.photo n'utilise aucune intelligence artificielle pour analyser, modifier ou exploiter les photos des membres.

Les photographies des membres ne sont pas soumises à des services d'intelligence artificielle externe, ce qui garantit que les photos des membres restent sous contrôle et traitées conformément aux exigences de protection des données personnelles (RGPD).



Scannez le QRCode pour lire notre politique de confidentialité

Pour faire valoir ce que de droit ;
Bertrand Nénic, PDG



Respirez !
VOUS UTILISEZ
MONCLUB.PHOTO

1 club
=
1 arbre planté

